



**Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**  
**C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5**

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

Site Internet : [www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

## **Aux membres de l'Assemblée nationale du Québec**

Québec, le 15 mai 2002

Mesdames, Messieurs,

Vous arrivez en fin de mandat. Qu'aurez-vous fait pendant ce mandat pour répondre aux mobilisations citoyennes importantes qui vous ont demandé d'agir de façon pressante et par des moyens précis pour améliorer les conditions de vie et les revenus des plus pauvres et pour jeter les bases d'un Québec sans pauvreté ?

La présente session se termine dans quelques semaines. Dans la prochaine année vous serez en élection. Il vous reste peu de temps pour donner une réponse concrète, crédible et constructive à l'objet de la pétition de 215 307 signatures qui a été déposée devant vous le 22 novembre 2000. Vous avez pu constater au cours des derniers mois la solidité des assises de la proposition du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté dans les diverses régions et dans de nombreuses organisations représentant de larges secteurs de la population.

Depuis cette date, nous vous avons écrit à quelques reprises pour vous informer de nos positions et de nos visées sur l'évolution du processus. En collaboration avec votre président, vous avez été invitéEs à rencontrer des personnes en situation de pauvreté le 17 octobre 2002, Journée internationale de l'élimination de la pauvreté. CertainEs d'entre vous ont donné suite à cette invitation.

Au cours des dernières années, le problème de la pauvreté au Québec, lui, s'est aggravé pour les personnes qui la vivent et les écarts entre riches et pauvres, eux, ont augmenté. Quelles inégalités aurez-vous diminuées pendant votre mandat? Quelles discriminations envers les plus pauvres aurez-vous contrées?

Nous nous adressons à nouveau à vous aujourd'hui sur quatre points.

- La résolution d'ici la fin de cette session de deux facteurs de crise pour les personnes en situation de pauvreté, par l'abolition de la coupure pour partage de logement et la gratuité des médicaments.
- La mise en application à brève échéance des mesures urgentes de la proposition de loi du Collectif.
- Le processus devant conduire à une loi sur l'élimination de la pauvreté.
- Une invitation, samedi le 25 mai 2002, dans le cadre du Forum citoyen pour un Québec et un monde sans pauvreté.

**1** Le premier point est de l'ordre de la crise et vous y pouvez quelque chose maintenant. Il touche à deux mesures : **l'abolition de la coupure pour** ● **partage de logement et le rétablissement de la gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale et pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.**

Le gouvernement a annoncé l'abolition de la coupure pour partage de logement, mais pour janvier 2003. C'est maintenant qu'il faut la mettre en vigueur. Il n'est pas nécessaire de vous faire un dessin : il y a une crise du logement, il manque de logements, les gens doivent partager les logements disponibles et en juillet, ça va être l'enfer. Au lieu de laisser à cette occasion les agentEs d'aide sociale décider au cas par cas d'appliquer un règlement sur l'entraide qui pourrait dans certains cas contourner cette coupure, vous pouvez simplifier la vie de tous le monde en voyant à l'application immédiate de cette abolition.

Quant à l'assurance-médicaments, le ministre Legault vient de déposer un projet de loi qui augmente en général les primes et maintient le statu quo, soit la prime actuelle, pour les personnes à l'aide sociale jugées aptes au travail et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. Ceci alors que nous demandons de façon pressante le rétablissement de la gratuité qui a été ôtée, rappelons-le sans aucune compensation sur leur revenu, à ces personnes qui sont les plus pauvres de la société, et rétablie seulement pour les prestataires d'aide sociale à qui on reconnaît des contraintes sévères à l'emploi. L'argument en faveur de la gratuité qui vaut pour cette catégorie de prestataires vaut de toute évidence pour les autres catégories, dont la prestation est moindre.

Prenez cela comme vous voulez, pour ces deux mesures, en ne prenant pas les décisions qui s'imposent, vous causez un préjudice injustifiable à des personnes qui ne couvrent même pas leurs besoins essentiels et vous occasionnez des coûts sociaux et des coûts de santé plus grands pour la société que le coût des mesures elles-mêmes, un coût qui n'est rien comparativement à d'autres mesures moins vitales auxquelles vous avez consenti. Toutes vos formations politiques ont réclamé des baisses d'impôts à coûts de milliards pour les finances publiques et vous ne sauriez dépenser quelques millions pour résoudre de telles iniquités? Il n'y a aucune justification et rien à gagner pour une société à mettre ainsi des personnes en déficit humain.

De tous les côtés de la Chambre vous pouvez dire au gouvernement votre assentiment pour résoudre ces deux questions dans les plus brefs délais. Il faut le dire maintenant.

**2** C'est la même chose pour le deuxième point, l'application immédiate des mesures urgentes de la proposition de loi du Collectif. Avec l'indexation ● automatique des prestations, nous avons un peu avancé vers l'objectif d'appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population, encore faudra-t-il voir cette indexation définitivement inscrite dans la loi. Il faut un barème plancher à l'aide sociale. Il faut améliorer les allocations familiales. Il est possible d'avancer sur ces deux points. Des pas ont été faits cette année en matière de logement social, toutefois il faut revenir à 8000 unités de plus de logement social par année. Il faut en arriver à traiter le travail comme un droit et améliorer tous les mesures de soutien qui facilitent l'accès au

travail. Il faut de meilleures normes du travail et il est à espérer que les travaux en cours y conduiront. On vient d'augmenter le salaire minimum après vingt mois de statu quo, mais il faut aller plus loin : le salaire minimum doit faire sortir de la pauvreté.

**3.** Venons-en maintenant à cette loi sur l'élimination de la pauvreté que nous vous avons demandé de faire exister. Le gouvernement a tenté il y a un an de lancer le débat autrement en publiant des orientations ne mentionnant pas ce que nous proposons. Les réactions sur le terrain lors des consultations ont confirmé largement et à des titres divers l'assise et l'adhésion large dont bénéficient le travail du Collectif et le contenu de sa proposition. Il est maintenant temps d'en débattre de façon légitime. Parallèlement à un processus de consultation sur des orientations auxquelles nous n'avons jamais souscrit, le gouvernement a été informé par nous, dans une série de trois rencontres conclues par une rencontre-bilan, de la teneur de ce que nous proposons. Nous avons répondu aux questions qui nous ont été posées.

Le dépôt d'une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté est annoncé pour bientôt. Des rumeurs y feraient figurer une loi. Nous avons prévenu le gouvernement plus d'une fois que nous voudrions y voir une réelle avancée, si cela devait se concrétiser, sur les bases suivantes :

- nous ne voulons pas une loi pour une loi,
- nous voulons une loi fondée sur les droits qui tiennent compte du travail citoyen qui a été fait,
- nous voulons une loi qui fasse faire un saut qualitatif au Québec en matière de lutte contre la pauvreté et
- nous voulons une loi qui encadre et programme un engagement à jeter les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Quand sera-t-il possible de débattre publiquement, ouvertement et de façon non partisane de l'approche que nous proposons ? Quand répondrez-vous, en tant que parlementaires, à l'objet de la pétition qui a été déposée devant vous en novembre 2000 ? Nous réclamons depuis plusieurs mois une commission parlementaire ou un mécanisme d'un tel calibre qui permettrait un tel débat. Nous attendons toujours.

**4.** Nous savons par ailleurs qu'une loi ne fera pas tout et que d'autres conditions doivent être réunies pour en arriver un jour à pouvoir parler sérieusement d'élimination de la pauvreté. Nous savons aussi que le problème de la pauvreté au Québec est indissociable du problème de la pauvreté dans le monde. La loi que nous proposons est un instrument pour se gouverner autrement au Québec sur cette question et pour agir sur les aspects qui relèvent des compétences constitutionnelles du Québec. Pour en arriver à jeter les bases d'un Québec et d'un monde sans pauvreté, plus solidaire, plus égalitaire, il est devenu clair pour nous qu'il va falloir le faire avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et qu'il va falloir en arriver à se gouverner et à se développer autrement à tous les niveaux : local, régional, québécois, canadien, continental et mondial.

Cette conviction est partagée par plusieurs réseaux qui sont actifs à l'un ou l'autre de ces niveaux et qui, à l'invitation du Collectif, ont décidé d'organiser ensemble un Forum citoyen pour un Québec et un monde sans pauvreté qui aura lieu à Québec les 23, 24 et 25 mai prochains. Ces réseaux se joignent au Collectif (voir l'invitation qui vous est transmise) pour vous convier devant l'Assemblée nationale, samedi le 25 mai 2002 à midi, pour prendre acte de l'interpellation et des paroles citoyennes qui émergeront de ce forum.

Pour ce point comme pour les précédents, nous attendons votre réponse. Toutefois et sans attendre, nous sommes en mouvement.

À vous,

Vivian Labrie,  
pour le Collectif

"**MON RÉFRIGÉRATEUR EST VIDE, MON GARDE-MANGER EST VIDE, MON PORTE-FEUILLE EST VIDE... UNE FOIS, IL ME RESTAIT 10,00\$ POUR FAIRE 11 JOURS. J'AI DU ACHETER DES MÉDICAMENTS QUI DÉPASSAIENT CE COÛT. TROUVEZ L'ERREUR.**"

**NANCY, ST-HYACINTHE, PRINTEMPS 2002**

**PIERRE, DE QUÉBEC, QUI DÉPENSE COMME BIEN D'AUTRES LES TROIS-QUARTS DE SON BUDGET POUR SE LOGER.**

**NORMAND, DE DRUMMONDVILLE, QUI, LA SEMAINE DERNIÈRE NOUS EXPLIQUAIT QU'IL REÇOIT 294\$ PAR MOIS D'AIDE SOCIALE POUR VIVRE, SUITE À TOUTES SORTES DE COUPURES POUR DES SITUATIONS SUR LESQUELLES IL N'A PAS DE PRISE.**

**LES PERSONNES, ACTIVES ET EN RECHERCHE D'EMPLOI, QUI COMPTENT LEURS SOUS POUR METTRE UN TIMBRE SUR UNE ENVELOPPE ET QUI EN VIENNENT À SE PRIVER DU TÉLÉPHONE PARCE QU'ELLES N'ARRIVENT PLUS.**

**TOUS CES HOMMES ET FEMMES EN BUTTE AU TRAVAIL PRÉCAIRE ET MAL PAYÉ QUI CONTINUE DE SE RÉPANDRE DANS CETTE SOCIÉTÉ POURTANT L'UNE DES PLUS RICHES DU MONDE.**

**Que répondez-vous de concret à ces personnes?**